

Fonds Fidelity Alternatif multistratégies - Actions

Série B

26 SEPTEMBRE 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Alternatif multistratégies - Actions - série B (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse sc.francais@fidelity.ca, ou visitez le fidelity.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Le Fonds est un fonds commun de placement alternatif. Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement qui sont interdites pour les fonds communs de placement conventionnels. Les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds des fonds communs de placement conventionnels pourraient comprendre : le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture; la capacité augmentée de vendre des titres à découvert; et la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Si elles étaient adoptées, ces stratégies seraient utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds, et ces stratégies pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le Fonds ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges. Les ventes à découvert, en particulier, peuvent entraîner des pertes de placement illimitées de même qu'une augmentation des coûts et des charges pour le Fonds, notamment dans certaines conditions du marché, y compris les scénarios où les cours des titres connaissent des variations soudaines qui pourraient échapper au contrôle du gestionnaire du Fonds.

Le Fonds a obtenu une dispense l'autorisant à se livrer à des stratégies de vente à découvert au-delà des limites permises en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable à la fois aux fonds communs de placement alternatifs et aux fonds communs de placement conventionnels. Conformément aux objectifs de placement du Fonds, le Fonds peut se livrer à des ventes à découvert ou faire des emprunts de liquidités dans une limite globale correspondant à 100 % de sa valeur liquidative.

BREF APERÇU

CODES DU FONDS	(\$ CA) FSI : 7908 (\$ US) FSI : 7911	GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	26 septembre 2025	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
VALEUR TOTALE DU FONDS	Non disponible puisque le Fonds est nouveau	DISTRIBUTIONS	Annuelles, de mi-décembre à fin décembre
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	Non disponible puisque cette série du Fonds est nouvelle	PLACEMENT MINIMUM*	Initial : 500 \$, supplémentaire : 25 \$

* Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres à positions acheteur et à positions vendeur de sociétés situées n'importe où dans le monde. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents sont des fonds communs de placement alternatifs. Le Fonds peut utiliser l'effet de levier au moyen de ventes à découvert représentant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative et au moyen de placements dans des dérivés.

L'exposition brute du Fonds ou des fonds sous-jacents, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas excéder 300 % de sa valeur liquidative : i) la valeur marchande globale des titres vendus à découvert; ii) la valeur de l'encours de ses emprunts en vertu des conventions d'emprunt à des fins de placement; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés du Fonds, à l'exception de tout dérivé utilisé à des fins de couverture.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS

L'information n'est pas disponible puisque le Fonds est nouveau.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

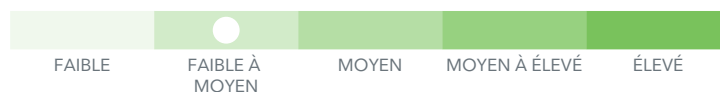
RÉPARTITION DES PLACEMENTS

L'information n'est pas disponible puisque le Fonds est nouveau.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.

Comme il s'agit d'un nouveau Fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation de Fidelity. Généralement, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

APERÇU DU FONDS

Fonds Fidelity Alternatif multistratégies - Actions Série B



■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série B du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible puisque cette série du Fonds est nouvelle.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette section vous indique le rendement des parts de série B du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible puisque cette série du Fonds est nouvelle.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Cette section indique le meilleur et le pire rendements des parts de série B du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible puisque cette série du Fonds est nouvelle.

RENDEMENT MOYEN

Cette section indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série B du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible puisque cette série du Fonds est nouvelle.

■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement de moyen à long terme
- souhaitent obtenir une exposition à une combinaison de stratégies alternatives axées sur les actions qui investissent dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde
- recherchent une stratégie de fonds communs de placement alternatifs qui utilise les ventes à découvert lorsqu'il est approprié de le faire pour compléter un portefeuille conventionnel
- peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres et aux stratégies de vente à découvert

Le Fonds n'est pas un placement approprié si vous avez un horizon de placement à court terme.

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série B du Fonds. Les frais et les charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription à l'achat des parts de série B du Fonds.

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À L'ACHAT DE VOS PARTS		
	EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS	COMMENT ÇA FONCTIONNE
Frais de souscription initiaux	0 % à 5 % du montant de l'achat	0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie	- Vous décidez du taux avec votre représentant. - Les frais de souscription initiaux sont déduits du montant de l'achat et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'administration fixes, ainsi que des frais d'exploitation et des frais d'opérations (coûts du fonds). Les frais de gestion annuels de la série correspondent à 2,10 % de la valeur de la série. Les frais d'administration fixes annuels de la série s'inscrivent dans l'un des trois paliers ci-dessous, selon la valeur de l'actif du Fonds.

VALEUR DE L'ACTIF DU FONDS	FRAIS D'ADMINISTRATION
Moins de 100 millions \$	0,240 %
100 millions \$ à 1 milliard \$	0,230 %
Plus de 1 milliard \$	0,220 %

Comme il s'agit d'une nouvelle série, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

Les commissions de suivi sont des commissions régulières. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Fonds. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

COMMISSION DE SUIVI	
EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS
Jusqu'à 1,000 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 \$ à 10,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

APERÇU DU FONDS

Fonds Fidelity Alternatif multistratégies - Actions

Série B



■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

■ AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre premier achat ou échange visant le Fonds, vous <i>devrez</i> verser 1 % de la valeur de ces parts. Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Fonds, vous <i>pourriez</i> devoir verser 1 % de la valeur de ces parts ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity.
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous <i>serez</i> assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces parts du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous <i>pourriez</i> être assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

■ ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

■ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.l.	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
483 Bay Street, North Tower	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
Suite 300	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
Toronto (Ontario) M5G 2N7	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.